

La grippe A/H1N1	Réponses	Répondu
Quelle est la durée de contagiosité d'une personne atteinte du virus de la grippe A ?	Une personne atteinte du virus de la grippe A/H1N1 est contagieuse 24 heures avant le début de ses symptômes et pendant environ 7 jours après.	
Quel est le temps d'incubation du virus de la grippe A ?	Vous trouverez la réponse à cette question dans les "questions / réponses", dans la rubrique "Grippe A/H1N1" de l'espace grippe. Il est de 7 jours.	
Le malade est-il contagieux en période d'incubation, même sans signe clinique ?	Une personne atteinte du virus de la grippe A/H1N1 est contagieuse 24 heures avant le début de ses symptômes	
L'absence de toux dans les 24 premières heures de la symptomatologie fébrile exclue t-elle le diagnostic de grippe A H1N1 ?	Non, la toux est un symptôme très fréquent mais il peut être absent.	
Une rhinopharyngite (sans fièvre) ou angine (avec fièvre) et courbatures doivent elles être considérées comme grippe ?	N'hésitez pas à vous reporter à la définition de cas de l'InVS : Un cas possible de grippe A(H1N1)v est une personne présentant un syndrome respiratoire aigu à début brutal - signes généraux : fièvre >38° ou courbature ou asthénie ; - et signes respiratoires : toux ou dyspnée.	
Prise en charge de vos patients		
Prise en charge de l'adulte		
Quels recommandations donner aux proches d'une personne présentant une possible Grippe A ?	Vous trouverez la réponse à cette question dans la fiche "recommandations pour les personnes malades", dans la rubrique "recommandations pour vos patients" de l'espace grippe.	
Que faire si un patient consulte persuadé d'avoir la grippe A et veut des antiviraux ?	Le médecin est le seul juge de l'utilité de la prescription de médicaments antiviraux en fonction de l'état clinique de son patient, de la présence de signes de gravité ou de facteur de risque. Prescrire des antiviraux de façon abusive expose au risque de faire émerger des résistances.	
Pourquoi faites-vous encore référence au centre 15 dans vos messages ?	L'ensemble des supports d'information existants sont en cours d'actualisation par les autorités sanitaires. Ils vont désormais mentionner qu'en cas de symptômes grippaux, il faut appeler son médecin traitant et ne contacter le Centre 15 qu'en cas d'urgence.	
Quelle est la durée initiale d'arrêt de travail préconisée en cas de grippe ?	La durée maximale est à priori de 7 jours après le début des symptômes.	
Pourquoi ne pas établir 1 fiche infos grippe (prévention et non pas recommandations aux malades qui par définition seront déjà infectés) et la donner à tous nos patients avant que certains d'entre eux n'aient les 1er symptômes ?	La fiche "recommandations pour les personnes malades" peut également être distribuée, en prévention, aux patients non grippés pour leur expliquer quoi faire s'ils présentent un jour des symptômes grippaux. Par ailleurs, l'ensemble de nos supports d'information disponibles en ligne sur notre site internet (www.sante-sports.gouv.fr) expliquent quels sont les symptômes de la grippe et quoi faire dans ce cas.	
Quelle est la procédure pour obtenir la liste et les coordonnées des consultations spécialisées "grippe" ouvertes en France à ce jour ?	Si vous devez orienter un patient vers une consultation spécifique grippe, le Centre 15 pourra vous fournir la liste des établissements les plus près de votre cabinet.	
Prise en charge de l'enfant		
La CAT face à enfant de moins de 1 an ayant un contact (mais non contaminé) est-elle clairement définie ?	Vous trouverez la réponse à cette question dans la fiche "prise en charge de l'enfant de moins de 40 kg", dans la rubrique "prise en charge de vos patients" de l'espace grippe. Un avis du comité d'experts devrait nous permettre d'affiner les recommandations dans les tous prochains jours;	
Quelle attitude vis à vis des enfants de 2 ans et moins en cas d'atteinte par le virus ?	Vous trouverez la réponse à cette question dans la fiche "prise en charge de l'enfant de moins de 40 kg", dans la rubrique "prise en charge de vos patients" de l'espace grippe.	
Peut-on administrer du Tamiflu aux nourrissons à risque en ambulatoire ?	Vous trouverez la réponse à cette question dans les fiches "prise en charge de l'enfant de moins de 40 kg" et "stratégie et modalités d'utilisation des produits antiviraux", dans la rubrique "prise en charge de vos patients" de l'espace grippe. Le Tamiflu pédiatrique n'est disponible qu'à l'hôpital et son protocole de dilution est complexe. Les autorités sanitaires françaises travaillent en étroite collaboration avec les agences française et européenne du médicament pour faciliter la prise en charge des enfants de moins de 40 kgs et en particulier de moins de 1 an.	

La grippe A/H1N1	Réponses	Répondu
Quels sont les symptômes de la grippe sur un bébé ?	Le diagnostic de grippe chez l'enfant est difficile. Souvent la symptomatologie est pauvre et les parents consultent très rapidement devant une fièvre isolée. Le diagnostic est plus facile lorsque la fièvre évolue dans un contexte épidémique familial. Il est important de ne pas méconnaître une infection bactérienne nécessitant un traitement antibiotique à débiter rapidement.	
Quand les vaccins seront disponibles, à partir de quel âge les enfants pourront-ils en bénéficier ?	Ce sont les autorisations de mise sur le marché qui détermineront l'âge à partir duquel la vaccination pourra être proposée.	
Les différents types de masques		
Où se procurer les masques chirurgicaux/anti-projection pour son cabinet (salle d'attente)	Vous trouverez la réponse à cette question dans la fiche "les différents types de masques", dans la rubrique "prise en charge de vos patients" de l'espace grippe. Les masques chirurgicaux sont mis à votre disposition sur les mêmes sites que les masques FFP2 destinés à vous protéger. L'organisation diffère selon les départements. Les détails de cette organisation sont accessibles en téléphonant à votre DDASS ou en consultant la rubrique organisation locale de l'espace dédié aux professionnels de santé du site du ministère de la santé.	
Combien de masques faut-il prescrire à un patient sur son ordonnance ?	Il faut prescrire une boîte de 50 masques anti-projections par patient.	
Quels sont tous les professionnels de santé qui peuvent bénéficier gratuitement des masques FFP2 pour se protéger ?	Tous les professionnels de santé en contacts rapprochés et régulier avec les patients peuvent s'approvisionner gratuitement en masques FFP2. Vous trouverez une réponse complémentaire à cette question dans la fiche "les différents types de masques", dans la rubrique "prise en charge de vos patients" de l'espace grippe.	
Les professionnels de santé des laboratoires d'analyse, biologistes, peuvent ils commander des masques FFP2 ?	Tous les professionnels de santé en contacts rapprochés et régulier avec les patients peuvent s'approvisionner gratuitement en masques FFP2. Vous trouverez une réponse complémentaire à cette question dans la fiche "les différents types de masques", dans la rubrique "prise en charge de vos patients" de l'espace grippe.	
Les médecins remplaçants qui consultent beaucoup en période de congés scolaires ne font pas parti des listes pour la diffusion des masques. Comment peuvent-ils être inclus dans le système d'information et distribution ?	Tous les professionnels de santé en contacts rapprochés et régulier avec les patients peuvent s'approvisionner gratuitement en masques FFP2 en contactant leur DDASS. Le médecin que vous remplacez devrait également avoir laissé des stocks de masques à votre disposition.	
Y a-t-il une limite de prescription pour la remise gratuite de masques par la pharmacie ?	Il faut prescrire une boîte de 50 masques anti-projections par patient.	
Peut-on déconditionner les masques pour n'en donner que 5, 10, 20 au lieu de 50 ?	Pour l'instant, la recommandation est de prescrire une boîte de 50 masques anti-projections par patient.	
Peut-on délivrer des masques dont la prescription ne comporte pas d'antiviral ?	Vous trouverez la réponse à cette question dans la fiche "rôle du pharmacien", dans la rubrique "pharmacie" de l'espace grippe. La prescription de masques anti-projections est à l'heure actuelle découplée de la prescription d'antiviraux. Cette dernière étant réservée aux cas pour lesquels vous le jugez nécessaire après évaluation clinique du patient.	
Je souhaite recevoir des masques FFP2, auprès de qui dois-je m'adresser ?	Vous trouverez la réponse à cette question dans la fiche "les différents types de masques", dans la rubrique "prise en charge de vos patients" de l'espace grippe. Vous ne recevez pas de masques FFP2, ils vous sont remis sur des sites de distribution de proximité.	
Quelle est la durée d'efficacité d'un masque FFP2 ? D'un masque chirurgical ?	Le masque FFP2 est efficace environ 4 heures mais est changé en pratique toutes les deux heures en établissement de santé et à chaque patient grippé en exercice libéral. Le masque anti-projection est changé dès qu'il est humide. Pour plus d'information, merci de vous reporter aux notices d'utilisation figurant sur les boîtes de masques.	
Comment se procurer des kits contre la grippe ?	Vous trouverez la réponse à cette question dans la fiche "les différents types de masques", dans la rubrique "prise en charge de vos patients" de l'espace grippe.	
A quelle fréquence un professionnel de santé peut-il commander des masques FFP2 ? quel stock peut-il emporter ?	Les professionnels de santé peuvent demander des réassorts de masques dès qu'ils n'en n'ont plus.	

La grippe A/H1N1	Réponses	Répondu
Pourquoi ne généralise t-on pas le port du masque par toute la population, dans les lieux publics) ?	Le port du masque anti-projections, réservé aux personnes malades, permet d'éviter qu'elles ne contaminent directement leur entourage par le biais de la toux, les postillons, les éternuements. Seul le masque FFP2 (appareil de protection respiratoire jetable) permet de protéger la personne qui le porte contre l'inhalation d'agents infectieux transmissibles par voie aérienne.	
La question du port des masques chirurgicaux et des masques FFP2 est clairement expliquée pour les patients et les soignants. qu'en est-il des personnes accompagnant le patient?	Vous trouverez la réponse à cette question dans la fiche "recommandations pour les personnes malades", dans la rubrique "recommandations pour vos patients" de l'espace grippe. Les personnes accompagnant le patient sont protégées si la personne malade porte son masque anti-projections.	
Est-il prévu un mode de subvention pour la fourniture des entreprises (PME) en masques ?	Non, il n'est pas prévu de subvention pour la fourniture des entreprises en masques.	
Stratégie et modalité d'utilisation des produits antiviraux		
Comment est pris en charge le Tamiflu prescrit sur ordonnance	Vous trouverez la réponse à cette question dans la fiche "stratégie nationale de prise en charge", dans la rubrique "prise en charge de vos patients" de l'espace grippe.	
Le Tamiflu ne se vend-il uniquement sur ordonnance ou peut-on l'acheter sans prescription médicale ?	Vous trouverez la réponse à cette question dans la fiche "stratégie nationale de prise en charge", dans la rubrique "prise en charge de vos patients" de l'espace grippe.	
Quelle prescription de Tamiflu pour les enfants de moins de 1 an ?	Vous trouverez la réponse à cette question dans la fiche "prise en charge de l'enfant de moins de 40 kg", dans la rubrique "prise en charge de vos patients" de l'espace grippe.	
A qui prescrire du Tamiflu et quand savoir que cela est nécessaire ?	Vous trouverez la réponse à cette question dans la fiche "stratégie et modalités d'utilisation des produits antiviraux", dans la rubrique "prise en charge de vos patients" de l'espace grippe.	
Vaccination H1N1		
Les infirmiers libéraux auront ils le droit de vacciner contre la grippe H1N1 ?	Les autorités sanitaires travaillent actuellement à l'organisation du dispositif de vaccination. Les professionnels de santé seront informés au plus tôt de ce dispositif.	
Y aura-t-il une campagne de vaccination H1N1 et à quel moment ? Comment sera-elle organisée ?	Les autorités sanitaires sont actuellement mobilisées pour déterminer l'organisation optimale qui sera mise en œuvre dès réception du vaccin pour permettre une vaccination de la population dans les meilleures conditions possibles. Une campagne d'information sera largement diffusée afin de permettre à chacun de connaître ces modalités d'organisation et de bénéficier de cette vaccination.	
Les personnes des EHPAD feront-elles partie des personnes qui seront vaccinées contre le H1N1 ?	Le Gouvernement, avec l'aide des experts et des autorités sanitaires, détermine actuellement l'ordre de vaccination	
Les femmes enceintes pourront-elles bénéficier du vaccin ?	Ce sont les autorisations de mise sur le marché qui détermineront si la vaccination pourra être proposée à la femme enceinte avec une évaluation du rapport bénéfice / risque individuel.	
Connaît-on les effets indésirables du vaccin anti grippe a ?	Le vaccin contre le nouveau virus de la grippe A/H1N1 est en cours de production. Il n'est donc pas possible d'en connaître, déjà, les effets secondaires, s'il devait y en avoir. Comme pour tous les vaccins, des tests cliniques seront réalisés avant la mise sur le marché afin de garantir la sécurité et l'efficacité du vaccin.	
Les médecins du travail, pourront-ils vacciner eux-mêmes les personnes en fonction, qu'ils suivent habituellement, ou devront-ils les envoyer dans des centres dédiés?	Les autorités sanitaires travaillent actuellement à l'organisation du dispositif de vaccination. A priori, compte tenu du conditionnement des vaccins, la vaccination se fera de manière collective dans des centres dédiés. Les professionnels de santé seront informés au plus tôt de ce dispositif.	
Où pourra-t-on se procurer les vaccins ? Comment s'organisera la distribution des vaccins?	Les autorités sanitaires travaillent actuellement à l'organisation du dispositif de vaccination. A priori, compte tenu du conditionnement des vaccins, la vaccination se fera de manière collective dans des centres dédiés. Les professionnels de santé seront informés au plus tôt de ce dispositif.	
Qui seront les personnes prioritaires pour la vaccination ? Quelles professions ?	Le Gouvernement, avec l'aide des experts et des autorités sanitaires, détermine actuellement l'ordre de vaccination	
Nous sommes souvent confrontés a des refus de vaccinations existe il un texte réglementaire ?	La vaccination contre le nouveau virus A/H1N1 ne sera pas obligatoire.	